

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS GRÂCE AU DOCUMENT UNIQUE

OBJECTIF

- Réaliser une évaluation des risques professionnels.
- Adopter une gestion des risques au quotidien.
- Se mettre en conformité avec la législation grâce à l'élaboration du document unique.

PUBLIC

Chef d'entreprise, salarié, conjoint collaborateur du secteur artisanal.
Chef d'entreprise, salarié hors secteur porteur de projet.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formateur spécialisé en prévention des risques et certifié par l'Assurance Maladie.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation et d'évaluation des acquis à l'issue de la formation.

PROGRAMME

- Appréhender le contexte réglementaire.
- Comprendre la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise en cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles.
- Assimiler l'impact des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- Sensibiliser sur la sécurité pour mieux travailler et les principales obligations réglementaires.
- Acquérir une méthode d'évaluation des risques.
- Mettre en place un programme d'action de prévention.
- Organiser le suivi, la mise à jour, le management de la santé et de la sécurité au travail.

**DURÉE 1 jour
7 heures**

Inscription et informations :
Contact **05 61 10 47 47**
formation@cm-toulouse.fr

18 bis bd Lascrosses
31000 TOULOUSE
55 bd de l'Embouchure
31000 TOULOUSE